



ATTESTATION D'ASSURANCE

Contrat "MAE Associations Plus"

■ MAE

62 rue Louis Bouilhet
CS 91833
76044 ROUEN CEDEX
02 32 83 68 00 pour la gestion de votre contrat
02 32 83 63 00 en cas de sinistre
s.production@mae.fr

■ Votre code adhérent : C006835113

Assurance de votre association

FEDERATION FCPE

108 - 110 AVENUE LEDRU-ROLLIN
75011 PARIS

Rouen, le 18 juin 2026

Nous soussignés, **la MAE Assurance**, Société d'Assurance Mutuelle à cotisations variables, régie par le Code des Assurances dont le siège est à Rouen – 62, RUE LOUIS BOUILHET – CS 91833 – 76044 ROUEN CEDEX, attestons que la **FEDERATION FCPE** sise 108 - 110 AVENUE LEDRU-ROLLIN 75011 PARIS est assurée par le contrat cité en référence ainsi que **les conseils départementaux ou locaux FCPE en règle avec la FCPE Nationale**, pour les risques suivants :

R01 - ACTIVITÉS

Responsabilité civile/Défense - Recours - Individuelle corporelle (accident, invalidité, décès) - Assistance - Service téléphonique d'informations juridiques

Nature : Activités de l'association

Dates : du 01.01.2026 au 31.12.2026

Effectif : 40 000

R04 - BIENS À USAGE COLLECTIF

Vol et autres risques accidentels

A concurrence de : 95 352,00 €

Dates : du 01.06.2026 au 31.12.2026

R07 - LOCAUX OCCUPÉS TEMPORAIREMENT

Risque locatif - Recours des Risques locatifs - Recours des voisins et des tiers - Recours du propriétaire au titre des biens meubles - Explosion - Bris de glace

Superficie max. : 1 000 m²

Dates : du 01.06.2026 au 31.12.2026

Fréquence d'occupation max. : 31 jours

R18 - ORGANISATEUR DE MANIFESTATIONS SUR LA VOIE PUBLIQUE

Responsabilité civile/Défense

Dates : du 01.01.2026 au 31.12.2026

R31 - LOCATAIRE OU OCCUPANT À TITRE GRATUIT

Recours du propriétaire - Recours des voisins et des tiers - Incendie et risques annexes - Tempête, grêle, neige - Dégâts des eaux - Catastrophes naturelles - Attentats et actes de terrorisme - Vols et actes de vandalisme - Bris de glaces - Frais exposés et pertes subies

Surfaces déclarées aux conditions particulières

Fréquence d'occupation : 365 jours

Dates : du 01.06.2026 au 31.12.2026



ATTESTATION D'ASSURANCE - Contrat **"MAE Associations Plus"**

Ce contrat est renouvelable par tacite reconduction annuelle le 1^{er} janvier de chaque année.

Les risques cités sont garantis par le présent contrat conformément aux termes des Conditions Générales et Particulières qui ont force de loi entre les parties.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit, sous réserve de validité du contrat.

Stéphane COSTE
Directeur général